

# Délibération du Conseil d'administration

## Séance du 21 mars 2024

**Présents** MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Corinne PICARD (arrivée au point n°2) représentants le conseil municipal.  
Mmes Chantal SCHWARTZ, Monique LE BIHAN, Martine SCOTTO DI VETTI-MO et M. Paul ABLINE, représentants les associations.

**Absentes excusées ayant donné pouvoir**

Mme Christine CORBILLON  
Mme Marie-Chantal GUILLOT

Mme Danielle LANGLOIS  
M. Paul ABLINE

**Absents excusés**

M. Gérald BOUSSICAULT  
Mme Christelle TREHET-COLLET

**Assistaient également**

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,  
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale adjointe, Ville des Ponts-de-Cé,  
M. Philippe FREMONDIÈRE, directeur général des services, Ville des Ponts-de-Cé.

**POINT N°4 – PERSONNEL – RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES TITRES DÉJEUNER**

Madame Edith CHOUTEAU, Vice-Présidente, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, article L732-2,

Vu le décret n°2007-1461 du 12 octobre 2007 concernant les titres déjeuner,

Vu la délibération AS-23-11-16-12 du 16 novembre 2023 portant sur l'instauration des titres déjeuners pour les agents du CCAS,

Considérant l'avis du Comité Social Territorial en date du 21 mars 2024,

Le Conseil d'administration est invité à décider :

- D'approuver le règlement d'attribution des titres déjeuner comme annexé à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.**

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

CCAS LES PONTS-DE-CÉ



Accusé de réception en préfecture  
049-264901976-20240321-AS-24-03-21-4-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2024  
Date de réception préfecture : 22/03/2024